

REGLEMENT INTERIEUR

Un établissement où l'élève s'oriente...

Un établissement où l'élève apprend...

Un établissement où l'élève vit...

Un établissement où l'élève expérimente la vie en société...

Le lycée Sacré-Cœur s'inscrit dans les orientations de l'Enseignement Catholique et de son caractère propre. Pour cela, il met en œuvre un projet éducatif et des dispositions qui en découlent parmi lesquelles figure le Règlement intérieur. Celui-ci a pour but d'organiser le travail et la vie dans le lycée : en définissant les engagements et responsabilités de chacun, en appelant au respect, à l'engagement et à la solidarité.

1 Assiduité et ponctualité

L'assiduité et la ponctualité sont marquées comme étant un élément clé de réussite.

Elles évitent des perturbations pendant les cours et le déroulement de la journée scolaire.

2 Absences

En cas d'absence les parents/responsables avertissent le bureau de la vie scolaire ou l'École directe, par téléphone au 04 75 08 03 89 ou par mail à viescolaire@lyceesacrecoeur.fr, avant 9h ou avant 14h.

A son retour, le lycéen se présente obligatoirement au bureau de la vie scolaire. Il pourra ensuite retourner en cours ou en étude. Sauf cas d'urgence, les rendez-vous médicaux (médecin, dentiste, kiné,...) ainsi que les rendez-vous extra-scolaires sont pris en dehors des horaires de cours. Toute absence injustifiée ou non justifiée par écrit pourra être sanctionnée.

*Le règlement 2025-2026 - En cours de réécriture
Version 2025-2026 - En cours de réécriture
Le règlement 2026-2027 sera publié mi-janvier 2026*

3

Autorisation de sortie exceptionnelle

Une autorisation de sortie peut être accordée par le responsable de la vie scolaire. Cette demande doit être déposée 24h à l'avance, accompagnée d'un courrier justificatif des parents/responsables.

Aucun élève ne peut quitter l'Etablissement sans une autorisation signée par le Responsable de la vie scolaire, tout manquement sera sanctionné par un avertissement et pourra entraîner des sanctions disciplinaires.

4

Retards

Les retards sont l'objet d'un contrôle quotidien et sont récapitulés sur les bulletins trimestriels. L'élève en retard se présente obligatoirement au bureau de la vie scolaire, pour y faire immédiatement son arrivée et obtenir l'autorisation de rejoindre la classe ou l'étude.

5

Téléphone - Tablette

L'utilisation des téléphones et tablettes dans les cours et les espaces de communication est interdite pendant l'ensemble des activités pédagogiques. La demande pédagogique expresse des enseignants.

Lors des études et des devoirs surveillés, les téléphones et tablettes doivent rester éteints dans les sacs.

Lorsqu'un élève verra son téléphone ou sa tablette éteintes pour l'avoir utilisé en cours, en devoir surveillé ou en étude, il devra le récupérer, au bureau de la vie scolaire, à sa dernière heure de cours de la journée.

De plus, l'élève sera sanctionné d'une heure et demie de TIC DS le mercredi après-midi.

6

Organisation spécifique

Les retenues et TIC DS ont lieu les mercredis après-midi.

7

Inaptitude à l'E.P.S.

L'Education Physique et Sportive est obligatoire pour tous les élèves.

Sur décision du professeur d'E.P.S., l'élève inapte doit, selon les cas, être présent :

* soit en cours, où il participera à certaines activités adaptées à sa situation

LA VIE DANS L'ETABLISSEMENT

Les lycéens adoptent en toutes circonstances :

- une attitude de respect vis-à-vis d'eux-mêmes et vis-à-vis de tous ;
- une attitude de tolérance vis-à-vis de la personnalité et des convictions de chacun ;
- une attitude d'entraide et de solidarité ;
- une attitude appropriée : ils éviteront toute familiarité, tout comportement ou tout propos déplacés.

Un cadre de sécurité et de confiance est indispensable au bon fonctionnement et à l'épanouissement de chacun.

1 Restauration (demi-pension)

Les lycéens inscrits comme demi-pensionnaires doivent se rendre dans l'espace réservé à la restauration.

Tout repas **non décommandé 24h à l'avance** par une demande de sortie des parents faite auprès du bureau de la vie scolaire, sera facturé.

Les élèves peuvent télécharger, sur leur téléphone portable, leur carte de restauration.

Une carte abimée ou perdue sera changée aux frais de la famille (5€) et accessible via l'application Ecole Directe .

2 Tenue et attitude générale

Garçons et filles ne doivent pas oublier qu'ils sont dans un établissement scolaire, c'est-à-dire un lieu de travail : ils adoptent impérativement une tenue vestimentaire appropriée à l'environnement scolaire et un comportement réservé.

3 Soins

Le lycée n'est pas habilité à donner des médicaments. Les parents sont contactés pour décider des mesures à prendre : retour dans la famille, consultation d'un médecin,...

4 Aménagement du temps scolaire

Conformément au projet éducatif et au règlement intérieur, le lycée offre à chaque élève la possibilité de s'organiser dans son travail tout en développant son autonomie. En dehors des heures de cours, l'élève peut trouver un lieu ou une structure afin de gérer au mieux son temps et son travail :

- un dortoir silencieuse pour tous les élèves,
- un dortoir en autonomie,
- un CDI ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 sauf le mercredi,
- un foyer.

Une fiche destinée aux parents et aux élèves faites des familles concernant l'aménagement du temps scolaire est remplie et remplie à la fin de l'année scolaire.

5 Lutte contre le tabagisme

Il est totalement interdit de fumer dans les enclos (cours, terrains et espaces non couverts) du lycée, y compris l'internat. Lors des déplacements dans les lieux publics comme ceux liés aux cours d'E.P.S., les élèves ne sont pas autorisés à fumer.